## ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e), Mme/M. : Né(e) le :	à :	
Demeurant :		
•	ent est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en énérales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Co l'urgence sanitaire <u>1</u> :	
[ ] Déplacements entre le de	e, enseignement et formation * omicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou tion, déplacements professionnels ne pouvant être différé	
·	* consultations, examens, actes de prévention (dont vaccinés à distance ou pour l'achat de produits de santé	nation) et
gardes d'enfants*  [ ] Déplacements pour mot	tif familial impérieux, pour l'assistance aux précaires ou pour la garde d'enfants	
<b>4. Situation de handicap</b> [ ] Déplacements des pers	* onnes en situation de handicap et de leur accompagna	ant
	ondre à une convocation judiciaire ou administrative, dre chez un professionnel du droit, pour un acte ou	
6. Mission d'intérêt généi [ ] Déplacements pour part de l'autorité administrative	ral * ticiper à des missions d'intérêt général sur demande	
7. Déplacements de trans [ ] Déplacements liés à des des déplacements de long	s transits ferroviaires, aériens ou en bus pour	
8. Animaux de compagnio [ ] Déplacements brefs dan les besoins des animaux de	ns un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile	pour

<sup>1</sup> Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

## MOTIFS SUPPLÉMENTAIRES APPLICABLES UNIQUEMENT DE 6H À 19 H DANS LES TERRITOIRES SOUMIS À DES MESURES RENFORCEES

Dans les départements soumis à des mesures renforcées, les déplacements ne sont autorisés qu'au sein du département ou d'un périmètre défini par un rayon de 30 km autour du lieu de résidence sauf pour les items signalés par un **astérisque (\*)** sur la présente attestation ainsi que pour les déplacements autorisés par l'article 56-5 du décret du 29 octobre 2020 modifié.

Les personnes résidant dans les départements n'étant pas soumis à des mesures renforcées ne peuvent entrer dans les départements soumis à des mesures renforcées au-delà d'un périmètre défini par un rayon de 30 km autour de leur lieu de résidence que pour les items signalés par un astérisque sur la présente attestation ainsi que dans le cadre de déplacements de longue distance conduisant seulement à un transit par une zone soumise à des mesures renforcées.

9. Achats professionnels et livraisons à domicile * [ ] Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, ou pour des livraisons à domicile
<ul><li>10. Achats</li><li>[ ] Déplacements pour effectuer des achats de première nécessité ou des retraits de commandes</li></ul>
11. Déménagement *  [ ] Déplacements liés à un déménagement résultant d'un changement de domicile et déplacements indispensables à l'acquisition ou à la location d'une résidence principale, insusceptibles d'être différés
12. Activités physiques et promenade [ ] Déplacements dans un rayon maximal de dix kilomètres autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile
13. Démarches administratives ou juridiques [ ] Déplacements pour se rendre dans un service public pour un acte ou une démarche qui ne peuvent être réalisés à distance
14. Culte [] Déplacements à destination ou en provenance d'un lieu de culte 15. Participation à des rassemblements autorisés * [] Participation à des rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public qui ne sont pas interdits en application de l'article 3

Fait à:

Le: à:

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature:

Pour lutter contre l'épidémie, téléchargez

